

ATELIER SÉRIGRAPHIE

Mode d'emploi

L'atelier de sérigraphie du BO est équipé d'une machine une main permettant d'imprimer des formats 80*100 cm maximum, de quatre tables manuelles, une insoleuse et un dégraveur. Les tirages doivent être exclusivement réalisés avec des encres à l'eau.

Pour utiliser l'atelier de sérigraphie, comment faire ?

- 1 - Envoyer une demande par mail à c.oyallon@agglo-pau.fr
- 2 - Attendre que votre demande soit étudiée (un groupe de travail composé de membres de l'équipe du BO et de la Maison des éditions se réunit tous les 2 mois).
- 3 - Si votre demande est acceptée, Claire Oyallon vous contactera pour formaliser la mise à disposition.

Pour formaliser votre demande :

- Présentation détaillée de votre projet (quels formats, nombre de tirages, de passages ...)
 - Présentation des réalisations précédentes en sérigraphie
 - Définir votre niveau d'expérience en sérigraphie
- Dossier à envoyer au plus tard la veille des jours de réunions pour l'étude des demandes à c.oyallon@agglo-pau.fr

Le calendrier pour l'étude des demandes :

- mercredi 4 novembre 2015
- mercredi 6 janvier 2016
- mercredi 2 mars 2016
- mercredi 4 mai 2016

Les tarifs de mise à disposition

- Une participation aux frais de l'équipement, versée au BO, au moins 10 jours avant l'entrée dans les lieux, sans possibilité d'annulation dans ce délai: deux jours minimum soit 60 €, puis 15 € par jour supplémentaire.
- Un «droit de bouchon» de 5 €, versé à la Maison des éditions pour participer à l'entretien du matériel.

Les tarifs des services

- Kit nettoyage comprenant dégraisseur, produit nettoyant les encres, oxylic et anti image fantôme : 10 €
- Impression de typons : 30 € le mètre linéaire
- Accompagnement technique : 40 € de l'heure



Les écrans, cadres alu :

- 5 x 110*160, 68 fils (145 € l'unité)
- 5 x 110*160, 90 fils (150 € l'unité)
- 1 x 110*160, 120 fils (170 € l'unité)

- 5 x 80*120, 68 fils (115 € l'unité)
- 5 x 80*120, 90 fils (115 € l'unité)

- 5 x 60*80, 68 fils (65 € l'unité)
- 5 x 60*80, 90 fils (65 € l'unité)

- 2 x 50*60, 45 fils (45 € l'unité)
- 5 x 50*60, 68 fils (50 € l'unité)
- 5 x 50*60, 90 fils (50 € l'unité)

Les racles d'encollage :

- 2 x 97 cm (85 € l'unité)
- 1 x 68 cm (60 € l'unité)
- 1 x 47 cm (45 € l'unité)
- 1 x 38 cm (35 € l'unité)

Les racles à encre :

- 8 x 90 cm (150 € l'unité)
- 4 x 66 cm (165 € l'unité)
- 4 x 46 cm (165 € l'unité)
- 4 x 36 cm (165 € l'unité)

Les tarifs en cas de casse

Si vous abîmez le matériel, vous devrez prendre en charge sa réparation et/ou son remplacement à l'identique.

Que ce passe-t-il quand ma demande est acceptée?

- Claire Oyallon vous appelle pour : arrêter les dates, mettre en place la convention, vous faire signer le règlement intérieur, récupérer votre attestation d'assurance et les frais de mise à disposition, prendre rendez-vous pour l'état des lieux d'entrée et de sortie.
- Vous viendrez travailler dans l'atelier de sérigraphie en autonomie grâce à votre code d'accès et votre clef.
- Vous prendrez soin du matériel et des espaces mis à disposition en étant irréprochable sur l'hygiène de l'atelier.

Les état des lieux d'entrée et de sortie

Lors de cet état des lieux, vous seront remis les cadres dont vous aurez besoin pour réaliser votre projet. Vous sera présenté l'ensemble du matériel et rappelé les règles incontournables à respecter.

Entretien de votre atelier sur la période d'utilisation

L'atelier doit être maintenu en parfait état de propreté. Les cadres doivent être nettoyés dès que vous avez terminé l'impression.

Gestion des accès et de l'alarme

La fermeture à clef des portes doit être systematique et immédiate, surtout pour celles donnant sur l'extérieur. Lorsque vous quittez votre atelier, vérifiez que vous êtes le dernier avant de mettre la zone sous alarme.

Si vous arrivez aux ateliers en dehors des horaires de l'équipe technique et avant la fermeture des salles d'exposition, merci de vous signaler à l'accueil pour éviter une mise sous alarme pendant votre présence.